

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD1843

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure
à l'amendement n° CD|953 de M. Pahun

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

À la première phrase de l'alinéa 2, après la deuxième occurrence du mot :

« tri »,

insérer les mots :

« à la source ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.